



LE REGIME AUTORITAIRE CAPITALISTE S'INSTALLE DOUCEMENT

Dans la lignée des précédents gouvernements, Macron mène une politique de destruction des acquis sociaux. Aucune frange de la population n'est épargnée, éducation, santé, salariés du privé et du public, retraités, chômeurs, pompiers, juges, avocats, et maintenant les journalistes... Pour défendre nos droits les syndicats se sont maintes fois mobilisés (Loi Travail, Santé, Retraites...), à chaque fois le gouvernement a fait la sourde-oreille. Lorsque la mobilisation est montée d'un cran, avec le soutien des mouvements citoyens, tel que les Gilets Jaunes, le gouvernement a failli vaciller.

Mais au lieu de dialoguer, la seule réponse apportée fut la répression. Une répression à faire pâlir d'envie les états les plus autoritaires, en intensifiant l'usage de la nasse, des gaz et grenades lacrymogènes, jusqu'à mettre en joue des lycéens avec des armes à feu. Ces méthodes n'ont pas vocation à protéger la population ou à contribuer à la pacification des manifestations, au contraire elles servent à écraser toute contestation. A tel point qu'on ne compte plus le nombre de manifestants mutilés ou blessés. Pourtant la mobilisation ne faiblit pas et il devient de plus en plus difficile pour le gouvernement de nier les violences policières.

Sa seule solution est donc de légiférer ces pratiques dans une loi dont plusieurs articles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives, dans l'irrespect des principes républicains de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Si le gouvernement est déterminé à passer cette loi en force, c'est qu'elle constitue un point d'appui important pour réprimer toutes contestations contre sa politique de destruction de nos droits et garanties collectives, de nos droits sociaux.

L'extrême droite n'aurait pas rêvé mieux :

- **Art. 20 et 21** prévoient d'élargir l'accès aux images enregistrées par caméras de vidéosurveillance aux policiers municipaux et aux agents de la ville de Paris.
- **Art. 22** prévoit l'usage de drones avec caméra embarquée notamment lors des manifestations.
- **Art. 23** prévoit de supprimer les réductions de peines pour les infractions commises au préjudice de gendarmes ou de policiers.
- **Art. 24** prévoit l'interdiction de diffusion, par quelques moyens que ce soit et par qui que ce soit, des images de force de l'ordre.
- **Art. 25** prévoit qu'un gendarme ou un policier hors service puisse porter son arme dans un lieu public.

Même si les mobilisations du 28 novembre ont pu faire pression sur l'article 24, **c'est tout le projet de loi qui est liberticide et doit être retiré.** Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à contester, la Ligue des Droits de l'Homme, les syndicats de journalistes et d'avocats, le conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, la Commission Européenne, et même la défenseuse des droits dénoncent ce projet de loi !

Aujourd'hui le gouvernement s'attaque à la liberté de manifester.

Et demain, quelle suite ? Remettre en cause le droit de grève ? L'existence des syndicats ?

Nous exigeons le retrait total du projet de loi « Sécurité Globale »

Rétablissement de toutes nos libertés individuelles et collectives y compris notre liberté syndicale.

Nous défendons la liberté d'expression au quotidien dans les entreprises via nos tracts.

Ce combat reste nécessaire.

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux. » Benjamin Franklin